

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC3

présenté par

Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Vialay, M. Lurton, Mme Dalloz, M. Abad et  
Mme Meunier

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 8°(*nouveau*) Suggérer au Gouvernement et au Parlement des évolutions législatives et réglementaires pour assurer un meilleur partage de la valeur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux difficultés que représentent les bouleversements du partage de la valeur suscités par la révolution numérique, au sein de la filière musicale, il serait intéressant que le Centre national de la musique mette son expertise du secteur à la disposition des pouvoirs publics pour proposer des évolutions législatives et réglementaires améliorant les revenus des acteurs de cette industrie culturelle.